

**REGLEMENT DU « CONCOURS PHOTOS COEUR BLEU »**  
**ORGANISE SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM**  
**PAR L'OFFICE DE TOURISME TERRES DU CENTRE MARTINIQUE**  
**DU 30 JUIN AU 30 JUILLET 2024**

**Article 1 : Présentation de l'événement**

Dans le cadre de la promotion de "Cœur Bleu", son cocktail signature 2024, l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique (OTTDC) située au 29, rue Victor Hugo à Fort de France et représentée par sa Directrice Générale, Madame Sabine Bauchaint, organise un concours photos sur les réseaux sociaux.

Il se déroulera exclusivement sur Facebook et Instagram du Dimanche 30 Juin au Mardi 30 juillet 2024 inclus. Durant cette période, un lot mis à la disposition de l'OTTDC par les entreprises partenaires, sera mis en jeu. Les internautes auront l'opportunité de participer selon les conditions exposées ci-dessous.

**Article 2 : Déroulement du jeu**

- Lancement : Dimanche 30 Juin 2024
  
- Sur Facebook via la page :  
<https://www.facebook.com/officedetourismecentremartinique>
- Sur Instagram via le compte :  
[https://www.instagram.com/tourisme\\_centre\\_martinique/](https://www.instagram.com/tourisme_centre_martinique/)
  
- Règles de participation  
→ **Sur Facebook**
  - 1) Posséder l'application ou la télécharger  
<https://www.facebook.com/officedetourismecentremartinique>
  - 2) Remplir le cadre photo mis à disposition gracieusement, dans les bars et restaurants partenaires, par l'Office de Tourisme Terres du Centre, en y ajoutant le nom de l'établissement où le cocktail a été consommé
  - 3) Prendre une photo du cocktail placé dans le cadre fourni
  - 4) Publier la photo sur Facebook
  - 5) Mettre en légende #coeurbleu
  - 6) Identifier les comptes suivants :
    - tourisme\_centre\_martinique
    - distillerielafavorite
    - caribbeanbartenderz
    - martiniqueboissonsservices

→ **Sur Instagram**

- 1) Posséder l'application [https://www.instagram.com/tourisme\\_centre\\_martinique/](https://www.instagram.com/tourisme_centre_martinique/) ou la télécharger
  - 2) Remplir le cadre photo mis à disposition gracieusement, dans les bars et restaurants partenaires, par l'Office de Tourisme Terres du Centre, en y ajoutant le nom de l'établissement où le cocktail a été consommé
  - 3) Prendre la photo du cocktail placé dans le cadre fourni
  - 4) Publier la photo sur Instagram
  - 5) Mettre en légende #coeurbleu
  - 6) Identifier les comptes suivants :
    - tourisme\_centre\_martinique
    - distillerielafavorite
    - caribbeanbartenderz
    - martiniqueboissonsservices
- La liste des bars et restaurants partenaires est disponible sur les réseaux sociaux de l'OTTDC
  - Clôture du jeu : Mardi 30 juillet 2024 – 23h59
  - Tirage au sort et annonce des résultats : Mercredi 31 Juillet 2024

**Article 3 : Conditions de participation**

Ce jeu se déroulera exclusivement sur les réseaux sociaux gérés par l'OTTDC. Il est ouvert à toute personne majeure, titulaire d'un compte Facebook et/ou d'un compte Instagram. Il n'est pas parrainé ou administré par Facebook ou Instagram.

Pour participer, l'internaute devra suivre les conditions de jeu citées à l'article 2.

Une seule participation par compte (Facebook et Instagram) est autorisée par personne.

Sont exclus de toute participation à ce jeu le personnel de l'Office de Tourisme Terres du Centre ainsi que les membres de leurs familles proches (vivant dans le même foyer).

Date et heure limites du jeu : Mardi 30 Juillet 2024, à 23h59.

A l'issue du tirage au sort, le gagnant sera averti par l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique de son gain par message privé, puis par mail.

L'OTTDC se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

#### **Article 4 : Lot à gagner**

La distillerie La Favorite et Caribbean Bartenderz, partenaires de l'opération, mettent à la disposition de l'OTTDC un lot afin de récompenser le.la gagnant.e., composé de :

- 1 atelier de mixologie pour 4 personnes, organisé par Caribbean Bartenderz
- 1 visite de la Distillerie la Favorite pour 4 personnes
- 1 pack de goodies composé d'un lycra, d'articles souvenirs, de verres la Favorite et de 2 bouteilles de rhum

La date de réalisation de l'atelier sera fixée, dans les délais impartis, par le gagnant en concertation avec les partenaires, La Favorite et Caribbean Bartenderz, sous réserve de disponibilité de ces derniers. Le jour dit, le gagnant se présentera avec les 3 personnes majeures auxquelles il souhaiterait faire bénéficier de son lot. En cas d'indisponibilité d'un membre du groupe de 4, l'atelier se déroulera comme prévu. Il ne sera pas organisé de séance supplémentaire.

#### **Article 5 : Récupération des lots**

Le gagnant sera invité à retirer son lot, sur rendez-vous au siège de l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique situé au 29, rue Victor Hugo, à Fort de France, jusqu'au Samedi 31 août 2024 – 12h00. Il devra se munir de la copie du courriel qui lui aura été adressé et de sa pièce d'identité.

Le bon cadeau sera émis par l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique. Il précisera les conditions d'utilisation du lot et la date de validité. Cependant les partenaires restent responsables de leurs prestations.

Le lot gagné est non cessible et ne pourra faire l'objet d'échange, ni de contrepartie financière.

Si le gagnant ne peut être identifié et contacté pour une quelconque raison, le lot restera la propriété de l'organisateur et de son prestataire.

La date limite de réclamation du lot est fixée au Samedi 31 août 2024 – 12h00. Après cette date, il sera perdu.

Aucun duplicata de bon ne pourra être produit.

L'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique ne saurait être tenu pour responsable, en cas de litige entre les prestataires et le gagnant.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'usage du lot sont entièrement à la charge du gagnant.

### **Article 6 : Respect du règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude :

#### **H ASSOCIES**

Déborah MARIE-William JOSEPHINE  
52, Avenue Condorcet  
97200 Fort de France

et sera disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique, <https://terresducentremartinique.fr/>, ou sur demande dans les bureaux d'accueil de Fort de France et de Schoelcher.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Toute violation des articles du présent règlement et/ou des modalités entraînera l'exclusion du participant et la non-attribution de toute dotation, sans préjudice de toute autre action que l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique pourrait décider d'engager.

L'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique se réserve, par ailleurs, la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de la reporter ou d'en modifier les conditions (comme le remplacement des lots par des lots de nature et de valeur commerciale équivalente), sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Tout avenant modificatif ou tout nouveau règlement fera l'objet d'une mise à jour du règlement.

### **Article 7 : Annulation**

L'organisateur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu venait à être modifié, reporté ou annulé.

Dans chacun de ces cas l'organisateur en informera les participants.

### **Article 8 : Autorisation de publication**

Dans le cadre de la protection des données personnelles, l'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique s'engage à ne pas divulguer les informations concernant les participants au jeu à ses partenaires.

Toute participation au présent jeu vaut consentement pour la publication des noms, prénoms et pseudonymes des gagnants.

### **Article 9 : Réclamation et litige**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme Terres du

Centre Martinique dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement, au plus tard dans les deux semaines suivants la fin du jeu, cachet de la Poste faisant foi.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement et/ou des modalités de participation, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux français compétents.

#### **Article 10 : Protection des données à caractère personnel**

Les données personnelles collectées par le biais du formulaire de participation électronique font l'objet d'un traitement visant à valider l'inscription du participant au jeu et à le contacter s'il gagne. Ces données sont également traitées pour envoyer des messages (lettres d'information, offres commerciales, à participer à des jeux, etc.) au participant si celui-ci l'accepte en cochant la case prévue à cet effet.

Ces traitements sont fondés sur le consentement du participant.

Sauf mention contraire, le renseignement de tous les champs est nécessaire pour permettre de procéder aux traitements mentionnés ci-dessus.

Ces données sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour valider l'inscription du participant au jeu et le contacter s'il gagne jusqu'à la remise des lots ;
- Données collectées pour envoyer des messages aux participants consentants :  
Pendant cinq ans à compter de leur collecte.

Le participant dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. L'Office de Tourisme Terres du Centre Martinique se conformera à sa demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le participant dispose en outre du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant.

Le participant peut mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :  
Office de Tourisme Terres du Centre Martinique  
29, rue Victor Hugo  
97200 Fort de France
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [polecommunication@tourisme-centre.fr](mailto:polecommunication@tourisme-centre.fr)

